

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 439)

AMENDEMENT

N° AC17

présenté par

Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu,
M. Emmanuel Grégoire, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

À l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« scolarisation »,

insérer les mots :

« et à la déscolarisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'Observatoire collecte et diffuse des données sur les enfants en situation de handicap qui ne sont pas scolarisés ou qui ont été déscolarisés du fait de leur handicap.

L'absence d'aménagement du bâti, l'insuffisance de l'accompagnement de l'enfant, l'échec d'intégration de l'élève etc. sont autant de freins à la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.

Il est essentiel que l'Observatoire fasse un état des lieux sur la déscolarisation des enfants en situation de handicap.